



Satigny, le 16 septembre 2015

Liste des produits autorisés en cellule

La présente liste constitue l'ensemble des produits autorisés. Elle est susceptible d'être ponctuellement modifiée en plus ou en moins, selon les situations des mineurs.

En cas de modification, la décision, prise par un membre de la direction, est portée à la connaissance des équipes éducatives et des gardiens.

- Agenda
- bloc de papier
- brosse à dents
- brosse à cheveux
- cahiers
- calendrier
- classeur
- coupe-ongle
- crayon à papier
- crayon de couleur
- dentifrice et produit de rinçage
- déodorant
- gant de toilette
- gel douche
- gel pour les cheveux
- gomme à papier
- jeu de société
- lentilles de contact, produit nettoyage et support lentilles
- livres
- matériel pour dessin
- mots croisés, mots fléchés
- peigne de poche
- photos sans cadre
- pochette en plastique
- shampoing
- timbres-poste

Tout autre produit d'hygiène ou de beauté ne contenant pas les ingrédients suivants: Alcool, Acétone (vernis à ongle, solvant), Amoniaque (teintures cheveux), Acide, Gaz aérosol.

Les produits d'hygiène et de confort autorisés, apportés par les parents ou les proches sont admis dans des contenants transparents.

**Yannick Hanne
Directeur**